



CHARTRES MÉTROPOLE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE EMPLOI ET FORMATION
Chartres, le 12 novembre 2019

**Un poste de Chef d'équipe propreté urbaine
Au sein du service Propreté Urbaine- Mobilier/Jeux
est à pourvoir
à la Direction du Patrimoine, de l'Espace Public et des systèmes d'Information
(Catégorie C- Cadre d'emplois des Agents de maîtrise ou Contractuel)**

L'Agent est rattaché sur le plan fonctionnel au coordonnateur propreté urbaine principalement. Il coordonne, organise et contrôle les tournées de nettoyage et l'activité de l'équipe de propreté urbaine dont il a la charge.

MISSIONS :

- Assurer l'encadrement d'une équipe d'agents de nettoyage,
- Assurer le suivi des demandes de congé,
- Assurer la conduite des entretiens individuels d'appréciation,
- Assurer le remplacement des autres chefs d'équipe suivant les priorités du service,
- Organiser, contrôler et participer au travail d'entretien sur le secteur, (balayage, nettoyage, ramassage, désherbage...)
- Signaler au Centre d'Appel les anomalies constatées sur le domaine public,
- Communiquer auprès des agents les informations relatives au bon fonctionnement de l'équipe,
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus à l'utilisateur,
- Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène au travail,
- Veiller à la bonne utilisation et au respect des matériels.

MISSIONS OCCASIONNELLES :

- Participer aux opérations de déneigement et déglçage et de façon générale à toute mission de service public,
- Participer à des opérations spécifiques comme par exemple la mise en place de manifestations,
- Participer en renfort aux interventions diverses de propreté en cas de besoin.

COMPETENCES REQUISES :

- Savoir encadrer et motiver une équipe,
- Maîtrise les techniques en Propreté Urbaine,
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité,
- Aptitude à l'autonomie dans son domaine de compétence,
- Sens des responsabilités et de l'organisation,
- Bon relationnel et aptitude au travail en équipe,
- Rigueur et disponibilité,
- Capacité à rendre compte à sa hiérarchie,
- Permis VL et si possible PL.

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE :

- Période d'été : du mardi au samedi de 6h30 à 11h30 et de 13h à 16h
- Période d'hiver : du mardi au samedi de 7h à 11h30 et de 13 h à 15h30
(Possibilité d'évolution des horaires en fonction des besoins du service)

*Si ce poste vous intéresse, merci de faire parvenir votre candidature (**lettre de motivation et CV**) à Chartres Métropole - Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville - Place des Halles, 28000 CHARTRES, ou par mail : recrutement@agglo-ville.chartres.fr, **avant le 20 décembre 2019.***